La Montagne Noire
LE JOURNAL DU PAYS MAZAMÉTAIN DEPUIS 1914

Article paru sur la Montagne Noire à Mazamet dans l'édition du 30 janvier 2018, suite à la plainte de Valorem contre un fervent défenseur de paysages naturels non pollués d'éoliennes industrielles.

TRIBUNE LIBRE

ON NOUS PRIE D'INSÉRER

"PROMOTEURS EOLIENS DEBOUTES"

La 17e Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris vient de débouter le promoteur éolien VALOREM et sa « créature » ALBINE ENERGIE (auxquels on doit, entre autres, la défiguration du Roc de Peyremaud) dans la plainte en diffamation et injure publique que ces sociétés avaient engagées contre moi pour avoir, dans un article intitulé « La verroterie des négriers éoliens », comparé les promoteurs éoliens aux négriers qui troquaient des sacs de verroterie contre des cargaisons d'esclaves. La Cour a estimé qu'il ne saurait y avoir diffamation car mes propos étaient l'expression d'une simple opinion sur la grande et évidente disparité entre d'une part les énormes profits des exploitants éoliens et d'autre part les faibles retombées économiques pour les communes et les habitants concernés. Par ailleurs, les propos incriminés ne revêtent pas une forme violente ou grossière, ne constituent pas une « invective » et s'inscrivent simplement, par une métaphore, dans la démonstration imagée de l'opinion exposée. Je me réjouis, bien entendu, à titre personnel de cette décision qui m'évite une condamnation pénale ridicule et infamante et qui balaie la réaction outrancière du représentant du promoteur qui avait fustigé « l'indécence et les termes injurieux ... pas dignes d'un ancien élu local ». Je n'ai évidemment pas de leçons d'honneur à recevoir des marchands de vent, même si je peux comprendre leur ressentiment à l'égard de l'équipe municipale mazamétaine de Laurent Bonneville qui a tenté de s'opposer par tous les moyens légaux à l'envahissement de notre Montagne Noire et du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc par les monstres éoliens inutiles, ruineux et dévastateurs. Mais je me réjouis surtout que la Justice, en garantissant la liberté d'expression, donne un coup d'arrêt aux insupportables tentatives d'intimidation des promoteurs éoliens à l'égard des citoyens qui s'opposent à leurs projets et qui dénoncent leurs scandaleuses méthodes de démarchage. Puissent les élus locaux et les représentants de l'Etat entendre aussi ce message!

Pierre Ducassé - ancien Président de l'association REVEIHL - ancien adjoint au Maire de Mazamet